



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr



Le Puy-en-Velay, le 3 novembre 2025

A la découverte des institutions européennes ...

Madame, Monsieur, Chers parents,

Dans le cadre du parcours citoyen de votre enfant, nous proposons cette année aux élèves de Troisième un séjour culturel à **Strasbourg** et à **Bruxelles à la découverte des institutions européennes**.

Dates : le séjour à Strasbourg / Bruxelles se fera en car et aura lieu du 1er février (départ vers 21h) au 7 février (arrivée vers 5h-5h30).

Programme :

Visite de Bruxelles : quartier européen, la Maison de l'Histoire Européenne, la Grande Place, musée de la BD...

Visite de Strasbourg : quartier européen, le Parlement, la Cathédrale, Vieille Ville...

Visite du camp de Struthof

Logement : Les élèves seront logés à l'hôtel.

Le prix demandé aux familles devrait être d'environ 450 euros. **Le coût exact du séjour dépend du nombre de participants, nous vous le communiquerons après les inscriptions.** Pour l'obtention de certaines aides, les familles sont invitées à se renseigner auprès de leur mairie ou de leur comité d'entreprise.

Assurances : le prix du voyage n'inclut pas l'assurance Annulation.

Téléphone portable : Nous appliquerons les nouvelles directives qui concernent la Pause numérique et l'usage raisonné des écrans. Le téléphone portable ne sera donc pas autorisé pendant le voyage conformément à l'Article L511-5, qui stipule que « L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges » et la circulaire de juillet 2025, qui précise que « La mise à l'écart s'applique à toutes les activités liées à l'enseignement, même celles qui ont lieu en dehors de l'enceinte de l'établissement. Sont ici concernées les activités scolaires ayant lieu à l'extérieur pour la pratique de l'éducation physique et sportive, les sorties scolaires, les voyages scolaires, etc. »

Formalités :

- Pour les élèves de nationalité française :

1- La carte européenne d'assurance maladie (demande à faire via ameli.fr en créant au préalable un compte, puis aller sur votre compte ameli dans la rubrique « Mes demandes »).

2- La Carte Nationale d'Identité (ou Passeport) des élèves de nationalité française **en cours de validité aux dates du séjour, il n'y a pas de prolongation de validité de 5 ans supplémentaires pour les mineurs**. Il est important de faire les démarches nécessaires au plus vite si votre enfant n'a pas encore cette pièce d'identité ou si elle n'est pas valide aux dates du séjour.

3- L'autorisation de sortie de territoire (ci-jointe) accompagnée de la photocopie de la carte d'identité du parent signataire.

Remarque : si votre enfant ne porte pas le nom du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire, vous devez fournir une photocopie de votre livret de famille.

- Pour les élèves de nationalité étrangère :

1- Un Passeport en cours de validité

2- Deux photos d'identité du mineur

3- Un acte de naissance du mineur en langue originale et traduit en français

4- La carte européenne à demander à la caisse d'assurance maladie

5- L'autorisation de sortie de territoire (ci-jointe) accompagnée de la photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte consulaire du parent signataire.

Remarque : si votre enfant ne porte pas le nom du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire, vous devez fournir une photocopie de votre livret de famille.

Pour faciliter l'organisation du voyage, nous vous demandons de rendre le coupon d'inscription à Mme Berger pour le 12 novembre au plus tard, accompagné d'un premier versement d'un montant de 150€. Le solde pourra être réglé via **École Directe**, selon le calendrier et les modalités de votre choix.

Nous espérons que ce projet saura retenir tout votre attention et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, à nos respectueuses salutations.

L'équipe pédagogique

Coupon à remettre à Mme Berger pour le 12 novembre 2025

Madame / Monsieur parents de

- inscrivons notre fils/fille au voyage Strasbourg - Bruxelles du 1^{er} au 7 février 2026
- réglons le premier versement de 150€ * par chèque (1) à l'ordre du Collège St Régis-St Michel / * en espèces (1)
(1) Rayer la mention inutile
- complétons l'autorisation de sortie du territoire et joignons la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire
- fournissons une photocopie de la pièce d'identité qui sera utilisée lors du séjour (la pièce originale sera réclamée ultérieurement)

A le

Signature des parents :